

par Marie-Astrid
Janssens*

* Pharmacienne
1420 Braine L'Alleud

ma.janssens@hotmail.com

ABSTRACT

It is important to be able to prescribe preparations of morphine. Here are some preparations.

Keywords: morphine, pain.

RÉSUMÉ

Savoir prescrire de la morphine en magistrale est important. Voici quelques préparations.

Mots-clefs: morphine, douleur.

Préparations magistrales à base de morphine pour soins palliatifs

La prescription magistrale de morphine sous forme de sirop ou de solution est intéressante à plus d'un titre. Elle permet d'obtenir une forme facilement assimilable, la voie orale étant la voie d'administration de premier choix; les concentrations modulables permettent d'adapter le traitement et ces présentations liquides orales sont remboursables contrairement aux spécialités disponibles à ce jour. Cerise sur le gâteau, la formulation FTM permet au prescripteur de ne pas devoir détailler toute la magistrale car le libellé simplifié est suffisant.

Exigences légales

Comme toute prescription de stupéfiant, l'ordonnance d'une préparation magistrale contenant de la morphine devra répondre à certaines exigences légales:

- La prescription doit être entièrement manuscrite, les photocopies et prescriptions informatisées ne peuvent être acceptées.
- La concentration, la posologie et la quantité à délivrer (doses) doivent être indiquées en toutes lettres (pas en chiffres).

L'ordonnance sera, bien sûr, datée, signée et mentionnera lisiblement le nom et l'adresse du prescripteur.

Préambules

- L'ajout d'acide citrique est nécessaire car à une valeur de pH supérieure à 4,5 et en présence d'oxygène, la morphine est transformée en pseudomorphine inactive.
- L'arôme de banane est présent pour masquer l'amertume de la morphine.
- Chez les diabétiques, le sirop simple peut être remplacé par la solution de sorbitol à 70%.
- Le sirop doit être conditionné dans un flacon en verre brun car il se colore sous l'influence de la lumière.
- **La posologie sera décrite en mg de morphine et non en ml pour éviter les confusions!!**



Morphine en sirop

SIROP DE MORPHINE (1 MG / 1 ML)

Prescription (libellé simplifié)

R/ Sirop à cinq milligrammes /
5ml de morphine chlorhydrate FTM dt x ml
(max trois cents ml par ordonnance)

Composition et prescription détaillée

Morphine chlorhydrate trois cents milligrammes
Acide citrique anhydre 100 mg
Sirop simple 120 g
Arôme de banane 0,3 g
Aqua conservans q.s. ad trois cents millilitres

Concentration modulable de un à cinq milligrammes /ml

SIROP DE MORPHINE (5 MG / 1 ML)

Prescription (libellé simplifié)

R/ Sirop à vingt-cinq milligrammes /
5ml de morphine chlorhydrate FTM dt x ml
(max trois cents ml par ordonnance)

Composition et prescription détaillée

Morphine chlorhydrate un gramme et demi
Acide citrique anhydre 100 mg
Sirop simple 120 g
Arôme de banane 0,3 g
Aqua conservans q.s. ad trois cents millilitres

Prix

Préparation remboursée
Pour 300 ml:
4,60 € pour les actifs [au 1/1/12]
1,24 € pour les BIM¹ [au 1/1/12]



BIBLIOGRAPHIE

- 1 Site du CBIP: www.cbip.be
- 2 Formulaire MRS
- 3 Formulaire Thérapeutique Magistral [pages 22 à 24 et pages 300 à 304]
- 4 Site QMP

Morphine en solution

La morphine en solution a l'avantage d'être moins écœurante, ce qui est apprécié d'autant plus si les doses à administrer sont fortes ou si des nausées sont présentes.

SOLUTION DE MORPHINE (20 MG / 1 ML)

Prescription (libellé simplifié)

R/ Solution à vingt milligrammes / ml
de morphine chlorhydrate FTM
dt x millilitres

La dose autorisée est de maximum quatre cents ml par ordonnance mais cela correspond à 8 g de morphine par flacon, ce qui est énorme. Il est donc habituel de limiter la quantité de solution à 100 ml.

Ou prescription détaillée

R/Morphine chlorhydrate deux grammes
Acide citrique anhydre 100mg
Aqua conservans q.s. ad cent millilitres

Prix

Préparation remboursée
Pour 100 ml: € 1,15 pour les actifs au 1/1/12
€ 0,31 pour les BIM¹ au 1/1/12
Max 400 ml par prescription

Conservation

1 mois à partir de la date de fabrication
à l'abri de la lumière et à température ambiante
(15 à 25°C)

¹ Bénéficiaire de l'intervention majorée (OMNIO et VIPO)